

Synthèse

La commission **Démographie et questions sociales** du second semestre a été principalement consacrée aux outils statistiques disponibles et aux travaux en cours permettant de documenter les inégalités de revenus et de patrimoine ainsi que les représentations sociales de la richesse :

- L'étude de l'Insee sur les différentes sources sur **les inégalités de revenus et de patrimoine** s'appuie principalement sur trois dispositifs : l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), fondée sur un appariement entre données d'enquête et fichiers administratifs qui permet une analyse territoriale fine mais s'avère insuffisante sur les extrêmes de la distribution et les transferts interne aux ménages, le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), qui compense les manques d'ERFS mais dépend fortement des règles fiscales et l'enquête européenne Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), plus légère et proposant un échantillon plus réduit mais offrant une dimension longitudinale et de comparaison internationale.

L'analyse du patrimoine repose pour sa part sur l'enquête Histoire de vie et patrimoine, très détaillée, qui retrace la formation de ce dernier, la place des transmissions familiales et l'articulation entre revenus et patrimoine. La refonte prévue pour 2029 doit permettre d'exploiter davantage les données administratives afin d'améliorer la mesure des biens immobiliers, du patrimoine financier, des entreprises détenues et des transmissions.

- **Le baromètre d'opinion** de la Drees apporte un éclairage complémentaire sur la perception de la richesse. Le seuil perçu subjectif varie fortement selon la position sociale: plus les personnes disposent de ressources importantes, plus elles placent la frontière de la richesse à un niveau élevé. Toutefois, rapporté à leurs propres moyens, ce seuil représente une proportion plus faible de leurs revenus. À l'inverse, la question du « minimum pour vivre » suscite un large consensus autour d'un montant proche de 2 000 €, nettement supérieur au seuil de pauvreté officiel.
- Les travaux fondés sur **les hauts revenus fiscaux** menés par la DGFIP, permettent d'examiner la situation des contribuables les plus favorisés. Le groupe des 0,1 % supérieurs a vu ses revenus croître très rapidement en vingt ans, principalement grâce aux revenus de capitaux mobiliers. La fiscalité appliquée à ces contribuables s'est allégée, notamment avec la baisse du taux de la tranche marginale supérieure du barème et la mise en place de l'imposition forfaitaire sur les dividendes. Les profils à très hauts revenus et à très hauts patrimoines ne se recourent d'ailleurs que partiellement, montrant que richesse en flux et richesse en stock renvoient à des populations en partie distinctes.

- L'analyse de l'articulation entre **hauts revenus et hauts patrimoines** par l'Insee témoigne d'inégalités de patrimoine beaucoup plus marquées que celles du niveau de vie. Les travaux confirment que les ménages cumulant ressources élevées et actifs importants constituent un groupe spécifique, plus âgé, plus souvent composé de cadres ou d'indépendants, et bénéficiant plus fréquemment d'aides familiales sous forme d'héritages ou de donations. Ils montrent également que la concentration patrimoniale progresse avec l'âge, soulignant l'importance d'intégrer le cycle de vie dans l'interprétation.
- **Les comptes nationaux distribués** de l'Insee montrent comment la prise en compte conjointe des prélèvements, des prestations et des services publics peut modifier fortement la lecture des inégalités : l'écart entre les plus pauvres et les plus riches se trouve fortement réduit lorsqu'on intègre l'ensemble des mécanismes collectifs, notamment pour les plus âgés. L'observation du revenu, de la consommation et de l'épargne par quintile de niveau de vie met en évidence un taux d'épargne très négatif pour les ménages les plus modestes, qui croît ensuite avec le niveau de vie.
- **Les comptes distributionnels de patrimoine des ménages** de la Banque de France, basés sur les données individuelles d'enquête et les données agrégées des comptes de patrimoine des ménages, apportent une harmonisation au niveau européen mais ne fournissent pas encore de données par âge et sont extrapolées entre deux vagues d'enquête.

Les échanges ont salué la richesse des données et des analyses présentées et souligné plusieurs enjeux méthodologiques : besoin d'une meilleure individualisation des données au sein des couples, difficulté à mesurer certaines formes de détention (comme les SCI), lacunes concernant les petits patrimoines ou accès différencié aux services publics. Plusieurs intervenants plaident pour définir un seuil conventionnel de richesse, sur le modèle du seuil de pauvreté, et pour renforcer les enquêtes sur les conditions de vie avec de nouvelles questions permettant de mieux caractériser encore les inégalités de niveaux de vie.

La commission a ensuite examiné et donné son accord à 3 **demandes d'avis en opportunité** concernant le projet d'appariement du Répertoire statistique des individus et des logements (Résil) au Système national des données de santé (SNDS), l'Enquête nationale périnatale présentée par l'Inserm et le Baromètre de Santé Publique France avec son extension Barotests.